

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology |
| Herausgeber: | Schweizerische Gesellschaft für Soziologie |
| Band: | 24 (1998) |
| Heft: | 3 |
| Artikel: | L'exclusion : usages et mésusage d'un concept |
| Autor: | Soulet, Marc-Henry |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-814274 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'EXCLUSION : USAGES ET MÉSUSAGES D'UN CONCEPT

Marc-Henry Soulet

Université de Fribourg

Depuis une dizaine d'années l'exclusion est devenue d'une criante actualité. Elle occupe le devant de la scène sociale, envahit le discours politique et s'empare des média. Elle a recouvert les anciennes notions de marginalité et même de pauvreté, signifiant par ce faire que le vieux vocabulaire ne semble plus coller à la nouvelle donne de la réalité¹. Le champ scientifique a lui aussi succombé à ses charmes : les publications se multiplient sur le sujet², les colloques, journées de travail et conférences se font mutuellement écho. Bref, l'exclusion est une donnée incontournable de cette fin de siècle.

Un tel impérialisme d'une notion qui est devenue catégorie de représentation du social et catégorie d'action sur celui-ci soulève néanmoins quelques questions, quand ce n'est pas quelques humeurs³. «N'y a-t-il pas un risque à laisser se développer des analyses en termes d'exclus et d'exclusion ?» (Chopart et Roy, 1995, 5). En d'autres termes, ne convient-il pas de se pencher sur l'usage de cette notion et de se demander si elle désigne un phénomène singulier, inédit en quelque sorte, qui se déroule sous nos propres yeux ou si elle participe à occulter des questions plus fondamentales ? Est-elle un outil conceptuel approprié pour comprendre les transformations contemporaines affectant nos sociétés développées⁴ ? Est-elle, au contraire, un artefact obscurcissant l'appréhension des dites mutations par le fait même d'inviter à lire la réalité à partir du prisme

1 C'est en tout cas la position d'un certain nombre d'auteurs dont Hélène Thomas (1997, 2) faisant de l'exclusion un quasi-synonyme de la notion d'*underclass* «Cependant il semble que l'exclusion permette de poser d'une nouvelle façon la *question sociale* dans la société française contemporaine, de mettre en forme le *problème social* de la pauvreté d'une manière rénovée. L'exclusion est en effet une catégorie d'action publique et de classement social, peu à peu élaborée par le soin des experts issus de l'action sociale et des sciences humaines depuis les années 70. Dans la société française comme dans les autres sociétés occidentales démocratiques développées, elle permet de désigner et de caractériser les statuts sociaux des individus situés au bas de la hiérarchie sociale, en dessous de la classe ouvrière.»

2 Cf. à ce sujet l'excellente revue de littérature dans un récent numéro de *Lien social et politiques* (Chopart, 1995).

3 Cf. à titre d'exemple les journées d'études organisées par Saül Karsz et l'association Pratiques Sociales en décembre 1995 : «L'exclusion : Définir pour en finir. Quelles analyses, quelles pratiques, quels enjeux pour en finir avec l'exclusion ?».

4 Comme l'énonce Serge Paugam. «L'exclusion renvoie à des évolutions structurelles de notre société. Si cette expression a connu un grand succès médiatique, c'est pour une bonne part parce qu'elle révélait tout à la fois les dysfonctionnements économiques et les failles du système de protection sociale.» (Paugam, 1994, 53).

déformant de l'urgence et de la souffrance ? Est-elle tout simplement un étendard auquel se rallient les sociologues après avoir été dépossédés de la pauvreté par les économistes⁵. Remplit-elle, comme d'autres métaphores, «une fonction thématique de suggestion/occultation» (Messu, 1998), illustrant bien la dimension molle de l'épistémologie de la sociologie du social.

La présente contribution voudrait s'inscrire dans cette mouvance et soumettre à question l'exclusion. Elle voudrait, par delà l'évidence de cette dernière, dégager quelles difficultés à l'utiliser. En d'autres termes, il s'agit de comprendre à quelles conditions et jusqu'où il est possible de se servir de l'exclusion comme d'un concept opératoire⁶, notamment pour éclairer les formes extrêmes que cette notion peut recouvrir dans la réalité, comme la situation des sans abri. Ces difficultés auxquelles se trouve confronté l'analyste sont souvent renvoyées à la libilité notionnelle de l'exclusion. Mais, aussi pertinentes que soient ces explications du flou conceptuel de l'exclusion et de son usage tout azimut, elles paraissent insuffisantes pour rendre compte des difficultés que pose la notion d'exclusion à la sociologie. Je voudrais donc proposer deux explications complémentaires qui débordent la seule notion d'exclusion en réinscrivant l'interrogation, d'une part, au cœur des significations sociales de la pauvreté et à l'intérieur des représentations qui fondent la nécessité d'intervenir socialement en direction de l'exclusion, d'autre part, dans la logique de mise en mouvement du continuum des positions sociales qui sous-tend l'analyse de l'exclusion comme processus.

5 «It might equally be said that poverty has been colonised by economists, who have reduced it to a concern with counting the poors, and social exclusion has become a portemanteau term for sociologists, concerned with accounting for the disadvantaged» (Duffy, 1997). Analogue en cela à ce que disait Philippe Besnard à propos du concept d'anomie devenu un signe de marquage professionnel, «le mot de passe qui ouvrait la porte de la communauté sociologique» (Besnard, 1987).

6 La présente intention de soumettre à examen le concept d'exclusion et d'en saisir les dimensions opératoires semble d'autant plus importante que la tentation est souvent présente d'en faire une notion si large qu'elle finit, en cherchant à rendre compte de tout, de ne plus signifier grand'chose. «Plus fondamentalement, il conviendrait de se demander si l'exclusion ne constitue pas un mécanisme inhérent au fonctionnement de la vie en société : un examen, après tout, se traduit par l'exclusion de celui qui n'est pas promu ! Peut-être représente-t-elle la face noire de la différenciation sociale, dont la face blanche est composée des différents mécanismes mis sur pied pour permettre l'intégration ou la réinsertion sociales. Perçue dans ce cadre plus vaste, elle permet de jauger alors l'aune de solidarité des sociétés démocratiques» (Weiss, 1998, 62).

1. La labilité notionnelle de l'exclusion

La recrudescence des publications à caractère plus ou moins scientifique et la floraison de nouvelles appellations (relégation, exil, disqualification, désinsertion, désintégration, précarité, vulnérabilité, désaffiliation ...) traduit au moins autant une urgence à agir, une obligation de faire, qu'une réelle difficulté à penser ce que peut bien recouvrir l'exclusion et toutes ses notions connexes, à théoriser le phénomène de mise à la marge sociale qui agite nos sociétés. Dans une contribution antérieure (Soulet, 1994), je m'étais déjà employé à pointer quelques unes des caractéristiques de l'exclusion en tant qu'outil conceptuel. J'avais mobilisé cinq types d'explication pour rendre compte de cette difficulté, que je souhaite reprendre brièvement ici en les complétant d'analyses critiques récemment parues.

- Tout d'abord, dans la mesure où l'exclusion recèle aujourd'hui une grande puissance évocatrice et une forte capacité mobilisatrice, elle connaît une utilisation idéologique importante qui, en même temps qu'elle permet un plus grand ralliement, accroît son imprécision sémantique⁷. Celle-ci autorise une utilisation incontrôlée avec une quasi-absence de construction et de raisonnement théoriques. «En fin de compte, la notion d'exclu est en train de subir le sort de la plupart des termes qui ont été consacrés de nos jours par la médiocrité des modes intellectuelles et universitaires : elle est saturée de sens, de non-sens et de contresens; finalement, on arrive à lui faire dire à peu près n'importe quoi, y compris le dépit de celui qui ne peut obtenir tout ce à quoi il prétend» (Freund, 1993, 11). Il y a vingt ans, Elliott Jacques soulignait déjà, à propos de la marginalité, l'obstacle que constitue, pour son élaboration théorique, l'usage social intensif d'une notion. «En dépit de l'emploi courant, la notion et son contenu théoriques restent très flous. Bien plus, à force d'être véhiculé quotidiennement, l'usage du label de marginal nous impose très souvent de penser les faits sociaux qu'ils désigne (situations et conduites) à partir de généralisations qu'il opère et des interprétations hâtives qu'il suggère» (Jacques, 1977, 2). L'obscurcissement de l'analyse qui en découle immanquablement provient du fait que le recours à cette notion tient purement et simplement lieu d'explication. Shirley Roy aboutit à une conclusion analogue quand elle pointe l'absence quasi complète de définition proprement dite de l'exclusion. «En effet, aussi bien dans les déclarations publiques que dans les textes plus 'académiques', cette expression est généralement utilisée de manière synthétique pour désigner

⁷ Catherine Duffy rappelle, dans son rapport pour le Conseil de l'Europe, le fait que «there is as yet no standard definition of social exclusion either in terms of the concept or operationaly» (Duffy, 1995).

- les moins bien nantis, les pauvres, les personnes en difficulté, sans plus. Ici la dénomination tient lieu d'explication» (Roy, 1995, 74).
- Le second élément critique provient de la complexité même des phénomènes dont il s'agit de rendre compte. Ce que cherche à recouvrir la notion d'exclusion renvoie à une multiplicité de situations et de phénomènes et la réduction qu'opère logiquement le travail de théorisation n'arrive pas à en épuiser la multi-dimensionnalité. Ainsi, la variété des modalités et de l'ampleur de l'exclusion ne permet pas de totaliser ceux qui la vivent en un groupe doté d'une cohérence telle qu'il serait ensuite possible d'isoler des critères clairs et univoques de définition d'un statut homogène, au point où l'on peut même dire que «l'exclusion regroupe l'ensemble des personnes qui sont écartées d'une situation type : avoir un emploi stable et à temps complet, une vie familiale ou relationnelle satisfaisante, un logement confortable, un niveau de formation correct et adapté à ses ambitions, un accès facile aux soins et des ressources suffisantes ...» (Mazel, 1996, 69). L'exclusion se réduit dès lors au fait de vivre une existence marquée par le défaut: défaut de travail, de famille, de logement, de formation, de relations sociales, d'accès à des institutions, de participation à la société ... En ce sens, l'exclusion donne une qualification essentiellement négative, par défaut, en occultant «la nécessité d'analyser positivement de quoi le manque est fait» (Castel, 1995b, 14). N'y a-t-il pas en ce sens un risque (en tout point comparable à celui qui prévalait dans la définition de la pauvreté comme cumul de handicaps), le risque de se trouver face à un concept à géométrie variable, fluctuant au gré des représentations et des préoccupations ? Il n'est donc pas surprenant de constater une hétérogénéité de ses usages. L'exclusion «nomme une foule de situations différentes en gommant la spécificité de chacune. Autrement dit l'exclusion n'est pas une notion analytique. Elle ne permet pas de conduire des investigations précises des contenus qu'elle prétend recouvrir» (Castel, 1995b, 13).
 - La troisième explication se tient dans la mouvance des réalités et des contextes. Un exemple l'illustre clairement. L'expérience de l'exclusion faite par les populations immigrées à l'apogée des Trente Glorieuses et celle que connaît aujourd'hui la troisième génération non seulement sont incomparables, mais prennent même des significations inverses. Dans le premier contexte, les travailleurs immigrés étaient socialement intégrés par le travail mais culturellement non-intégrés, restant étrangers aux valeurs et aux normes de la société d'accueil dans laquelle ils se trouvaient. Dans le second contexte, les descendants des dits travailleurs immigrés sont assimilés culturellement – ils sont extrêmement proches des jeunes issus des mêmes catégories sociales, portés par des aspirations voisines et mus par des attitudes culturelles semblables –, mais sont, eux, exclus du travail. Le couple

assimilation culturelle et exclusion sociale se substitue en quelque sorte à celui d'intégration par le travail et de différence culturelle.

- La quatrième explication mobilisée renvoie au caractère limitatif de la capacité explicative de l'exclusion. Cette notion ne peut être découpée de celle d'inclusion ou d'intégration. Il ne saurait en effet y avoir de situations clairement tranchées. En d'autres termes, il est difficile de concevoir un exclu pur, total. Tout exclu est un tant soit peu inclus. «Sans doute y a-t-il aujourd'hui des 'in' et des 'out', mais ils ne peuplent pas des univers séparés. Il n'y a jamais à proprement parler dans une société de situations hors-social» (Castel, 1995b, 15). Ceci fait dire à certains auteurs qu'en fait l'exclusion ne serait pas dès lors le juste concept pour rendre compte au plus près de la réalité des phénomènes observables⁸. En fait, quand on parle d'exclusion, c'est bien souvent une exclusion partielle (Dembinski, 1998)⁹, l'exclusion d'une des sphères de l'activité sociale, l'emploi, qui surdétermine bien souvent notre lecture de la réalité, conduisant ainsi à en faire une exclusion du social en son entier et à méconnaître d'autres formes d'inclusion. Cette extension d'une sphère valant pour toutes les autres est une déformation fréquente qui conduit à simplifier la réalité sociale dans laquelle sont inscrits les personnes qui la vivent.
- Enfin l'exclusion est utilisée pour désigner deux niveaux distincts de la réalité. Elle est en effet sous-tendue alternativement par une lecture en termes sociétaux et par une lecture en termes singuliers. Dans un cas, on se trouve en présence d'un palier macro-social proposant une analyse des facteurs de désintégration sur un fond d'affaiblissement des protections sociales, publiques et familiales, produisant une déliance généralisée et une crise de citoyenneté. Dans l'autre, il s'agit davantage d'un palier micro-social s'efforçant soit de dessiner la trajectoire sociale et le cheminement individuel ayant conduit à l'exclusion d'individus particuliers, soit de reconstituer la façon dont les exclus agissent en tant que sujets, participant à la situation qu'ils vivent sur la base d'une compétence qu'on leur dénie

8 «Or ces supposés 'exclus' ne sont que rarement rejetés radicalement en dehors de toute société. La question des sociétés d'individus ne serait pas celle de l'exclusion à proprement parler mais celle de la dissolution du lien social. Personne n'est hors de la société mais la société produit 'l'ordre de la solitude' pour ceux qui perdent leur emploi, qui se séparent de leur conjoint, qui refusent de retourner dans une famille d'origine et qui ont finalement perdu ce qui leur donnait une existence socialisé.» (Wahnich, 1996, 29).

9 Toutefois en opposant exclusion partielle à exclusion totale, cet auteur prolonge la représentation d'une lecture de l'exclusion conçue, dans une de ses facettes, comme une mise en dehors de la société. «Ainsi, exclue d'un groupe, la personne garde sa place au sein des autres groupes sociaux dont elle continue de faire partie. Dans un tel cas, il s'agit de l'exclusion partielle par opposition à l'exclusion totale – ou *exclusion sociale* – qui chasse une personne hors de tous les groupes dont elle faisait partie et, partant, la met à la marge de la totalité que forme la société» (Dembinski, 1998, 113).

souvent. Cette distinction que faisait déjà Lockwood (Lockwood, 1964) est reprise et explicitée par Ricardo Lucchini dans son essai de définition théorique de la marginalité. «Si l'on pose le problème de la marginalité en termes d'intégration dans la société (c'est-à-dire d'un individu ou d'un groupe qui ne s'intègre pas dans la société), le poids principal de la recherche sera mis sur les individus ou les groupes qui ne peuvent s'intégrer ... Si, par contre, le problème de la marginalité est posé en termes d'intégration de la société, l'analyse doit être déplacée. L'objet de recherche n'est plus constitué par les individus ou les groupes marginaux, mais par les structures de la société globale» (Lucchini, 1977, 39). L'oscillation entre ces deux polarisations analytiques de l'exclusion est la marque d'un manque de théories intégrées qui soient à même de comprendre mécanismes sociaux d'exclusion et processus individuels d'exclusion¹⁰.

D'autres analyses critiques de l'exclusion ont récemment été développées. Trois d'entre elles se sont efforcées de le faire systématiquement et ont appelé à une utilisation nuancée et réfléchie. La première, celle de Shirley Roy, insiste sur l'hétérogénéité des situations embrassées par la notion d'exclusion en y adjoignant des implications sur l'effet stigmatisant et discriminatoire du fait de désigner sous une même appellation des réalités fort éloignées les unes des autres. Cette utilisation générique conduit «à engager un processus d'indistinction sociale qui renforce les images négatives associées à ces groupes» et à «accentuer la distanciation sociale entre les groupes nommés exclus et inclus» (Roy, 1995, 74). La seconde, celle d'Hilary Silver, montre l'existence de trois grands paradigmes de l'exclusion fondés sur une conception différente de l'intégration et de la citoyenneté : le premier, celui de la solidarité conçoit l'exclusion comme la rupture du lien social reliant l'individu à la société; le second, celui de la spécialisation, envisage l'exclusion comme l'expression d'une différenciation sociale disfonctionnante car cloisonnant les individus dans des catégories sociales étanches et heurtant, ce faisant, le principe de liberté au cœur des démocraties modernes; le troisième, celui de la domination, considérant l'exclusion comme une conséquence de la détention de monopoles par certains groupes, imposant leurs logiques et représentations et restreignant l'accès de certains groupes à des ressources socialement valorisées. La référence à l'exclusion devient alors polysémique et engage des enjeux socio-politiques profondément différents, voire opposés, malgré, ou à cause d'ailleurs, du renvoi

10 Et, malheureusement, la conjonction par succession des ordres explicatifs ne résout pas le problème de l'intégration des niveaux d'analyse. «A la racine de l'exclusion, on trouve surtout un trop plein de libéralisme économique qui rompt le modèle d'intégration par le salaire, en tant que revenu et en tant que statut et protection. Quand se surjoute un dérapage dans le parcours existentiel, les effets matériels sont renforcés par les effets symboliques.» (Genestier, 1997, 51).

à une réalité consensuellement admise comme inadmissible. «Ainsi, l'idée d'exclusion peut aussi bien servir la volonté des réformateurs en relevant les lacunes de l'Etat-providence tels qu'elles existent que, à l'inverse, la volonté de détourner l'attention de la montée générale des inégalités, du chômage et de la dislocation familiale qui affectent toutes les classes sociales. Enfermer dans un ghetto les catégories vulnérables, en les classant sous une étiquette nouvelle, et appeler l'attention du public sur les formes les plus spectaculaires de la pauvreté qui exigent une aide d'urgence peut faciliter, dans le cadre de la lutte contre l'exclusion, le redéploiement des moyens financiers vers des catégories sociales plus petites comme les sans-abri ou les chômeurs de longue durée. Mais cela peut aussi saper les régimes universels d'assurance sociale qui protègent traditionnellement la classe ouvrière et la classe moyenne» (Silver, 1994, 632). En d'autres termes, l'usage notionnel de l'exclusion appelle la prudence en raison de la pluralité des significations politiques qu'il engage. Et, sans référence explicite à l'une ou l'autre de celles-ci, il peut être contre-productif, jusque pour l'auteur lui-même parfois.

Enfin, Robert Castel entreprend, de son côté, de démonter l'utilisation actuelle fort généreuse de l'exclusion pour en souligner tant les limites que les dangers. Sa critique fouillée repose prioritairement sur le constat selon lequel le recours à l'exclusion participe à autonomiser des situations limites en les découplant des processus qui les ont produites et qui leur donnent sens. Les considérer comme des états, extrêmes et inadmissibles, conduit dès lors à les isoler indépendamment des transformations que connaît la société, à tout le moins à les disjoindre dans l'analyse alors que, justement, le travail sociologique consiste à analyser des phénomènes antérieurs à l'exclusion et notamment la façon dont se modifient les éléments qui assuraient l'inclusion dans la société au même titre que ceux qui soutenaient la capacité intégrative de la société. De ce fait souligne Robert Castel, le surcroît d'attention porté à l'exclusion fonctionne comme un piège à deux niveaux, au niveau cognitif et au niveau politique. En faisant l'impasse sur l'interrogation des mécanismes sociaux d'ensemble qui sont responsables des ruptures actuelles, on produit des analyses sectorielles rendant compte «d'états de dépossession» qui conduisent à méconnaître ce qui constitue les caractéristiques sociales des personnes dites exclues, i. e. qu'elles aient été invalidées par la conjoncture, qu'elles soient des «surnuméraires», des «normaux inutiles». «Leur drame», nous dit-il, «tient à ce que les nouvelles exigences de la compétitivité et de la concurrence, la réduction des opportunités d'emploi, font qu'il n'y a désormais *plus de place* pour tout le monde dans la société où nous nous résignons à vivre» (Castel, 1995b, 16–7).

Cette réduction analytique conduit donc à une méconnaissance de ce qui fonde l'exclusion, «une dynamique générale de précarisation qui défait les statuts assurés», et renvoie à des logiques spécifiques de politique d'action privilégiant des actions de réparation destinées à des publics ciblés. Ceci explique la succession et l'empilage de mesures diverses dont la caractéristique première est d'intervenir au coup par coup pour retisser les mailles du filet social déchiré. La popularité politique de l'exclusion tient en ce sens à l'économie permise quant au niveau et à l'ampleur de l'action entreprise. «Il semble plus facile et plus réaliste d'intervenir sur les effets les plus visibles d'un dysfonctionnement social que de contrôler le processus qui l'enclenche, parce que la prise en charge de ces effets peut s'effectuer sur un mode *technique*, tandis que la maîtrise du processus exige un traitement *politique*» (Castel, 1995b, 17).

Mais Robert Castel pousse plus avant la critique en montrant, par une analyse de ce que devrait être un usage rigoureux de la notion d'exclusion, que lesdites mesures ciblées de traitement social de l'exclusion font grandement encourir le risque de produire, au sens littéral, les conditions d'une réelle exclusion. Que devrait-on entendre logiquement par exclusion ? Son emploi légitime devrait être réservé pour désigner le résultat de procédures officielles débouchant sur un véritable statut à discrimination négative. En ce sens, soit l'exclusion marque des formes de mise effective hors de la société et de bannissement, comme l'histoire nous en a livré de nombreux exemples; soit elle sert à caractériser des formations d'enclaves au sein de la société comme les ghettos, là aussi l'histoire est d'un puissant recours; soit elle permet de qualifier un statut spécial qui autorise la cohabitation dans une même société d'individus caractérisés par des états sociaux différents, mais qui «les prive de certains droits et de la participation à certaines activités sociales» (Castel, 1995b, 18). Or, si l'on peut tenir pour acquis dans nos sociétés démocratiques que les deux premières formes d'exclusion au sens propre du mot ne nous menacent pas – espérons-le tout au moins –, tout est à craindre pour la troisième forme en, raison même de la nature paradoxale des politiques de discrimination positive sur lesquelles reposent actuellement le traitement social de l'exclusion. En tant que mesures spécifiques s'adressant à un public ciblé en grande difficulté, ne participent-elles pas, doucement mais sûrement, même si c'est à leur corps défendant, à élaborer officiellement un statut spécial de citoyen de seconde catégorie ?

2. La perte d'un sens à l'exclusion

L'analyse sociologique de la pauvreté a depuis longtemps renoncé à une perspective en termes d'état, que ce soit comme cumul de désavantages économiques, sociaux et culturels ou comme culture spécifique, pour privilégier une lecture en termes de rapport social. Toutefois les explications du phénomène de la pauvreté, même en utilisant seulement cette dernière perspective, ont varié en liaison bien évidemment à la façon dont la société se pensait et dont elle se représentait les enjeux qui la traversaient et les problèmes qui l'affectaient.

De façon schématique on peut dire que ces explications avaient pour résultat, notamment et principalement, de donner un sens à la pauvreté, au double registre, d'une part, d'une signification qui livrait une raison d'être à la pauvreté dans la configuration socio-politique et socio-économique en question, d'autre part, d'une direction d'action pour résorber ladite pauvreté, à tout le moins pour lutter efficacement contre ses effets. Or, c'est une hypothèse que je développe à la suite de divers auteurs, nous serions actuellement dans une configuration où l'explication serait dissociée du sens. En d'autres termes, s'il y a évidemment une explication logique à l'existence de la pauvreté sous la forme de l'exclusion qu'elle prend au sein de nos sociétés modernes, cette explication ne désigne pas une raison d'être à cette forme de pauvreté qui soit socialement sensée et acceptable. Brutalement dit, elle ne délivre pas une utilité sociale à la pauvreté, utilité qui n'est pas bien sûr à entendre au sens d'une dysfonction fonctionnelle, mais au sens symbolique de ce qui lie à la logique du système social et qui permet des identifications sociales par delà les épreuves individuelles; pas plus qu'elle ne forme, à la différence des topiques précédentes, l'épicentre de la question sociale.

Pour bien comprendre ce que recouvre cette absence de fondement de l'exclusion, il est possible, au risque d'être réducteur, de schématiser ce qui constitue les trois configurations principales de signification de la pauvreté. Le tableau ci-contre propose une visualisation de ces trois topiques passées au crible de différents critères. Comment se représente-t-on de façon figurée l'espace de la pauvreté au regard du reste de la société ? Quel rapport social qualifie la pauvreté ? Quelle signification lui est-elle attribuée ? De quel statut héritent les pauvres ? De quelle capacité d'action sur la société ou leur devenir se dotent-ils ? De quels moyens prioritaires la société use-t-elle pour contrecarrer les effets de la pauvreté ?

Tableau 1
Les topiques de la pauvreté

| | Topique de l'exploitation | Topique de la transition | Topique de l'excusion |
|--|---|---|---|
| Symbolisation | UP DOWN | CENTRE MARGE | IN OUT |
| Rapport social | Domination | Inadaption | Désinsertion |
| Sens | Profit | Progrès | Sans sens |
| Statut social des «pauvres» | Classes laborieuses | Fractions retardées | Surnuméraires / inutiles au monde |
| Capacité d'action des pauvres | Lutte organisée / mouvement ouvrier | Résistance passive ou rattrapage individuel | Lutte des places / résignation |
| Politique de lutte contre la «paupérisation» | Politique assurantielle de couverture des risques individuels et généralisation du salariat | Réduction des inégalités par une politique d'accès généralisée à la consommation de masse et une politique de promotion par l'éducation | – Revenu minimum de citoyenneté – Humanitaire de l'intérieur |

La topique de l'exploitation est fortement redevable de l'analyse marxiste du capitalisme industriel. Elle caractérise au mieux les rapports de la société et de la pauvreté dans les pays connaissant la révolution industrielle. Pauvreté et salariat naissant allaient de pair, dans ce mouvement d'ensemble de mise au travail industriel de toute une partie des forces vives. Ce qu'il faut signaler, eu égard à la question qui nous préoccupe ici, c'est que cette paupérisation d'ensemble des travailleurs qui a formé la question sociale d'une bonne partie du 19^{ème} était fondée sur la logique du système économique et politique, ce qui permettait de produire des identifications collectives et de générer des capacités de mobilisation et d'action. En quelque sorte, l'exploitation des classes laborieuses par les classes possédantes, qui caractérisait un rapport de domination au sein d'une société hiérarchisée (les termes anglo-saxons d'upper class et de lower class l'illustrent clairement), en même temps qu'elle présentait une raison d'être explicite, le profit, donnait sens et intérêt à une organisation collective, le mouvement ouvrier, dont le but ouvert était la transformation de ce rapport.

Certes, il s'agit là d'une reconstruction fort schématisée. Mais ce qu'il faut bien concevoir, c'est que, dans cette configuration des rapports sociaux, chacun occupait une place signifiante en même temps qu'interdépendante, ce qui offrait la possibilité à chacun de prendre appui sur cette dernière, les uns en vue d'une transformation radicale de la structure sociale, les autres afin de perpétuer celle-là au prix de quelques concessions à caractère social. «Ainsi», comme le rappelle Robert Castel (Castel, 1995a, 20), «le manœuvre ou l'ouvrier spécialisé, l'OS des dernières grandes luttes ouvrières, exploité sans doute, n'en était pas moins indispensable. Autrement dit, il restait relié à l'ensemble des échanges sociaux. Il faisait partie, bien qu'il en occupât le dernier rang, de la société entendue, selon le modèle durkheimien, comme un ensemble d'éléments interdépendants. Il en résultait que sa subordination pouvait se penser dans le cadre d'une problématique de l'intégration, c'est-à-dire, dans sa version 'réformiste', en termes de réduction des inégalités, de politique de revenus, de promotion de chances sociales et de moyens de participation culturelle, ou, dans sa version 'révolutionnaire', en termes de bouleversement complet de la structure sociale pour assurer à tous une égalité réelle de condition.»

La seconde topique, celle de la transition, renvoie à un autre contexte théorico-historique, celui des Trente Glorieuses. Là encore le scénario est connu; dans une période de forte croissance, la représentation de la société reposait sur l'idée d'un mouvement continu vers la libération de la contrainte. Grâce au progrès technique, le développement économique et, donc, social était assuré; l'amélioration des conditions de vie en devenait, jour après jour, une illustration objective. Même la classe ouvrière se noyait dans cette société d'abondance en devenir. Certes perduraient bien quelques poches de pauvreté, mais celles-ci devaient être balayées par le mouvement général du progrès. Elles ne devaient en somme leur existence qu'au fait que nous nous trouvions à une période charnière, à un moment de transition entre deux formes de société. Avec le temps, comme le disait Durkheim à propos des formes anomiques de la division du travail social en raison du passage entre solidarité mécanique et solidarité organique, une régulation spontanée s'opérera permettant le plein déploiement de la modernité.

La pauvreté ne pouvait donc caractériser que la situation de ceux qui se trouvaient en marge de ce mouvement. Il ne pouvait s'agir que de fractions, attardées ou inadaptées, de la population qui n'avaient pas su ou pas pu attraper le train du progrès et donc s'inscrire pleinement dans la modernité. Dès lors il n'y avait d'autres issues que, soit de mettre sur pied un programme généralisé de rattrapage pour les plus souples parmi cette population et de miser sur la génération suivante, en travaillant sur le capital humain (développement de l'éducation pour tous et de mesures de formation et de réadaptation) ainsi

qu'en favorisant, par des mesures de soutien, l'accès à la consommation, emblème du progrès en même temps que mur de soutènement de la croissance économique; soit d'attendre que s'épuise, quasiment au sens de mort naturelle, cette fraction de la population sacrifiée sur l'autel du progrès. Bien sûr, dans ce dernier cas de figure, il ne s'agissait pas là de quelque chose de bien réjouissant, n'offrant en quelque sorte à cette dernière que la seule ressource de la résistance, passive, au changement auquel elle demeurait foncièrement étrangère, mais là encore des places signifiantes au regard de la logique du système économique et social étaient assignées et permettaient de se situer socialement et symboliquement, même inconfortablement, dans un tel univers.

La dernière topique, celle de l'exclusion, cherche davantage à rendre compte de la période contemporaine. L'exclusion est devenue d'une criante actualité au point de se présenter comme la question sociale de cette fin de siècle. Elle constitue en effet le lieu de cristallisation du débat social, la ligne de fractionnement de la société actuelle comme l'exploitation de la force de travail celle de la société industrielle, opposant ceux du «dedans» à ceux du «dehors», en lieu et place de la traditionnelle opposition/complémentarité entre capital et travail¹¹. Cette césure entre «insiders» et «outsiders» forme cependant un conflit social d'un nouveau type : la logique à l'œuvre est difficile à totaliser. A la façon dont François Dubet pointe que, ce qui est au principe de la rage qu'exprime les jeunes qui galèrent, c'est le sentiment d'une domination sans sens, d'une mise à l'écart sans raison apparente (Dubet, 1987), il faut aussi admettre que cette exclusion apparaît sans fondement, sans signification par rapport à la logique même du système social.

Parler de mise à l'écart sans raison revient à admettre socialement que cette exclusion n'est pas consubstantielle à une conception de l'ordre social à même de rendre compte des éléments de base de la situation vécue, comme pouvait l'être la conscience ouvrière de l'exploitation de la force de travail. «Notre société s'était organisée essentiellement pour affronter les problèmes d'exploitation : les syndicats, les négociations collectives se sont développées dans l'entreprise pour instituer des contre-pouvoirs, fixer des règles du jeu, codifier les relations et éviter des déséquilibres trop marqués. Ce qui caractérise le phénomène d'exploitation, c'est qu'il repose sur un rapport social, un rapport social plus ou moins équilibré, ou déséquilibré, mais en tout cas présent. Dans le phénomène de l'exclusion, la caractéristique la plus évidente est qu'il n'y a plus de rapport social. Un chômeur est quelqu'un qui n'a plus de relations sociales; il est isolé, il est seul, il n'est pas regroupé sur un lieu de travail et il

11 Alain Touraine montre ainsi comment dans la société post-industrielle on passe d'une opposition verticale (dominants/dominés), caractéristique de la société industrielle, à une opposition horizontale (insiders/outsiders) (Touraine, 1992).

n'a aucun moyen de pression: contre qui ferait-il grève ? Il ne peut pas faire grève. Il est opposé à la société toute entière.» (de Foucauld, 1994, 156)

En conséquence, ces exclus se voient dans l'impossibilité de s'identifier à un statut homogène – parce que, peut-être, ceux-ci ne se totalisent pas eux-mêmes comme groupe «pour soi», comme acteur social mû par une action collective sur sa propre situation de groupe ou comme moteur d'un projet de transformation des rapports sociaux. Et ceci, sans nul doute parce que ce qu'ils représentent socialement n'existe pas, n'a pas d'unité, n'a pas de cohérence. En ce sens, l'exclusion représente une catégorie de désignation et de représentation de la réalité qui a comme particularité de ne pas être catégorielle (Didier, 1996), se différenciant radicalement des types de classification plus usuelles utilisées par les sociologues, comme les catégories socioprofessionnelles. Non que ce que recouvre l'exclusion ne soit qu'une idée, mais parce que le statut social de ce dont il s'agit est justement de n'être rien (Soulet, 1991). Ni classe, ni corps, ni groupe, ni mouvement social, ni peuple. «La difficulté de mobiliser et de représenter les exclus s'explique par le fait qu'ils se définissent d'abord par les pannes de leur existence, par une négativité donc. Ils ne constituent pas pour cette raison une force sociale que l'on pourrait mobiliser. Ils ne sont pas les nouveaux prolétaires de la société de chômage. Ils n'ont pas à proprement parler d'intérêt commun» (Rosanvallon, 1995, 205). Rien socialement, ce qui somme toute serait la définition socio-politique de l'exclusion dans la configuration actuelle. Comment peut en effet exister ce qui n'a pas d'intérêts à promouvoir, ni de droits à défendre, ou tout au moins qui ne les totalise pas ou ne le fait que sur la seule base du manque ? Comment pourrait exister socialement une population socialement non utile, puisque inemployable ou superfétatoire, dont l'exploitation n'est même plus nécessaire au fonctionnement de la machine économique et à l'enrichissement collectif ?

Pour reprendre une expression imagée, la lutte des classes a cédé le pas à la lutte des places (De Gaulejac et Taboada-Leonetti, 1994) entre des surnuméraires. Ceux-ci n'ont même plus «la chance» d'être exploités, car pour l'être il faut posséder une valeur socialement convertible¹². «La solidarité qui, jadis, relevait de l'intérêt bien compris, doit devenir désintéressée, ce qui ne va pas de soi. Cette nouvelle situation est dramatique, car elle n'est pas auto-corrective. Lorsque les riches avaient besoin des pauvres, ils s'occupaient d'eux. L'exploitation impliquait en quelque sorte la solidarité. Il en résultait un monde imparfait, certes, mais humain. Maintenant que les pauvres sont minoritaires et inutiles

12 L'exclusion «ne relève pas de l'exploitation au sens marxiste du terme puisque pour pouvoir être exploité, il faut participer à la production. D'une certaine façon, exploitation et intégration sociale vont de pair – pas d'ouvriers, pas de bourgeois et inversement – alors que l'exclusion est par définition même le contraire de l'intégration» (Aballéa, 1997, 15).

(aux riches), qui se souciera d'eux ?» (Prud'homme, 1994, 7) Ces individus ne sont pas lus comme des acteurs sociaux, même pas comme une armée de réserve, mais comme des «non-forces sociales», des «normaux inutiles» (Donzelot et Estèbe, 1994), malgré tout bien présents, et c'est bien là le problème, dans la société.

Si l'exclusion forme l'essence d'un nouveau conflit social, celui-ci se dessine en creux. Il ne met pas en scène en effet des acteurs s'opposant sur des projets sociaux différents afin de s'assurer le contrôle social des orientations normatives et culturelles de la société, bien au contraire il ne travaille le corps social que par défaut, par le défaut d'une de ses parties de pouvoir se transformer en acteur social. Le risque de fracture qu'en conséquence il fait subir à la société toute entière constraint cette dernière à se repenser et à se travailler afin de pérenniser son intégrité, autour notamment du rapport entre citoyenneté et intégration¹³.

Mais dès lors l'exclusion apparaît comme un objet paradoxal. Encombrant d'un côté, il appelle à une centration des attentions en raison de l'urgence des situations vécues et de l'inadmissible social. Sans sens de l'autre, il implique un transfert de l'analyse en contraignant à s'interroger sur l'utilité sociale des surnuméraires à la production économique et au fonctionnement social, ainsi que sur la question des places signifiantes dans le fonctionnement du système social. En d'autres termes, on est placé devant une alternative. Soit on fait subir à la question sociale un déplacement du centre à la périphérie, pour reprendre l'expression de Robert Castel, et l'on opère une réduction analytique en se centrant sur les manifestations les plus visibles d'un mouvement plus général, se privant ainsi d'une compréhension en profondeur de ce qui ébranle la société. Soit on réintègre l'interrogation sur l'exclusion au cœur de la question sociale¹⁴, i. e. la représentation que la société se fait de ses mécanismes de solidarité et la place du travail dans la formation des identités individuelles et sociales, mais, ce faisant, l'exclusion devient un objet secondaire et se dilue comme notion; elle n'a été qu'un clignotant lançant la réflexion et ne forme plus en soi le centre de la réflexion, ni ne constitue le concept pilier de l'analyse.

13 La fracture sociale est également une notion à consistance molle. Rares sont les chercheurs qui se sont attelés à sa clarification conceptuelle. Jacqueline Mongin (1997) s'est efforcée de jeter les bases d'un tel travail en rapportant la fracture sociale à la crise d'intégration sur le marché du travail. D'autres auteurs y voient la conjonction entre une absence de rôles dans le champ productif et une forte «intégrationnalité» (Benjamin, 1997, 30), i. e. une grande aspiration à y être intégré.

14 En ce sens, étudier les processus d'exclusion devient ainsi «moyen de comprendre l'évolution des structures de la société» (Bailly, 1997, 11).

3. Les effets contre-productifs de la mise en mouvement du continuum des positions

Une deuxième difficulté prend racine dans l'introduction, inhérente à l'avènement du concept d'exclusion se substituant à celui de pauvreté, de la référence à un processus, à un parcours, en lieu et place d'un état. Antérieurement, la pauvreté était un cumul d'inégalités. Désormais, l'exclusion signale un cumul de manques, le résultat de cassures produisant une chute continue sur l'échelle sociale de l'intégration. Elle prend notamment en considération «la question essentielle du processus d'accumulation progressive des difficultés des individus et des ménages» (Paugam, 1998, 2). Et, dans ce déplacement d'importance, la notion d'exclusion induit celle d'un continuum ordonné allant d'un plus à un moins.

L'une des premières, Dominique Schnapper a mis en œuvre une telle logique dans un article ayant fortement structuré les analyses ultérieures, en proposant une hiérarchie des statuts sociaux reposant sur une distance à l'emploi codifié, en référence à un contrat à durée indéterminée (Schnapper, 1989). Elle distinguait alors 1) un emploi à statut; 2) un emploi sans statut; 3) des statuts dérivés de l'emploi en référence à l'emploi passé (chômage, retraite ...); 4) des statuts nés de la protection sociale, définis par des droits indépendants de l'emploi; 5) des sans statuts. Mais ce qui était un continuum de positions permettant de penser des rapports au travail, valeur centrale d'où découle l'intégration, est devenu une commodité pratique pour représenter un parcours individuel. Une échelle de mesure de la dégringolade sociale que tout le monde a en tête, comme l'illustre, parmi tant d'autres, cette échelle en cinq degrés d'exclusion (Gros-Jean et Padieu, 1995), permettant de situer des populations fragiles et de scander un parcours individuel, qui décline 1) *le risque* regroupant des facteurs prédisposants et désignant une précarisation sociale; 2) *la menace* marquant un contexte créant une forte vulnérabilité individuelle; 3) *la désinstabilisation* caractérisant la façon dont est ressenti et assumé un choc; 4) *l'enlisement* identifiant le non-établissement du lien social et l'entrée dans le dispositif d'assistance; 5) *la grande exclusion* cumulant la rupture des trois liens sociaux de base que sont l'emploi, le logement, la famille.

D'une certaine façon, le continuum n'est plus seulement important pour des raisons de classification, puisqu'il renvoie en même temps à un processus idéal-typique de lecture de la mise hors de (du monde du travail ou de la société ordinaire). Le pas est en effet aisé à franchir, et la tentation est grande de le faire, entre l'établissement de catégories sociales hiérarchisées en fonction d'un critère ou d'un autre, et la centration sur le passage de l'une à l'autre, puis la mise en lumière des facteurs explicatifs de ce passage.

Serge Paugam illustre fort bien cette mise en mouvement du continuum (fort bien en raison même de la place prépondérante qu'il occupe sur la scène de l'analyse de l'exclusion; fort bien également car il a explicitement signifié ce déplacement). Dans son premier ouvrage (Paugam, 1991), il procédait à l'établissement d'une typologie des bénéficiaires de l'action sociale qui distinguait : 1) *les fragiles* situés en amont du dispositif de la prise en charge des personnes en difficulté; 2) *les assistés* au cœur du dispositif; 3) *les marginaux* en aval du dispositif d'assistance. Dans une publication ultérieure, il corrigeait en quelque sorte son analyse en indiquant que, si dans son premier ouvrage il s'agissait d'une typologie faite d'un ensemble d'états, il tenait à souligner qu'il fallait davantage raisonner en termes de processus marqué par trois phases successives. «Si je devais, disait-il, réécrire aujourd'hui la disqualification sociale (...), j'indiquerais avec plus d'assurance que les trois types de population étudiés correspondent à trois phases différentes de ce processus (*de disqualification sociale*). Ainsi, pour marquer davantage cette idée de processus et pour dissiper le malentendu qui subsiste à propos des typologies que beaucoup malheureusement ne distinguent pas des catégories empiriques, je parlerais de fragilités au lieu de parler de fragiles, de dépendance vis à vis des travailleurs sociaux au lieu des assistés et de rupture du lien social au lieu des marginaux» (Paugam, 1998, 4).

Quelle est l'idée de base de cette mise en mouvement du continuum ? D'une certaine façon, elle s'apparente à une tautologie. Reprenons l'exemple de l'exclusion. Même si cette dernière est une notion porte-manteau, elle peut être minimalement définie par une double dimension, comme le suggère Kathrin Duffy dans sa synthèse, pour le Conseil de l'Europe, des travaux relatifs à l'appréhension de ce phénomène: 1) elle renvoie à la perte d'une place et d'une utilité; 2) elle se centre sur un déficit relationnel, sur un affaiblissement des liens sociaux (Duffy, 1995). Et l'on peut logiquement construire, à partir du croisement de ces deux dimensions, une série d'états différents prenant la forme d'une typologie topologique (Queloz, 1994, 158). Cette modélisation a une vertu euristique forte : elle rend compte d'états de mise en marge qu'il est possible de décrire empiriquement, en même temps qu'elle présente des principes de mise en marge qu'il est possible de travailler théoriquement.

Toutefois une telle modélisation paraît receler un vice de construction : ce sont les mêmes facteurs qui sont cause et résultat, principe et état, analyseur et analysé : la faiblesse des liens sociaux et la perte d'utilité. Un tel état de fait n'est pas en soi dramatique; il s'agit simplement d'une redondance pouvant être lue comme une validation. Cela devient toutefois problématique quand cette typologie devient séquentielle, quand le principe de passage devient descripteur. Dans ce cas, quel est le moteur du passage d'un état à un autre ?

Quel élément peut expliquer ce processus ? Encore une fois ce sont les mêmes variables : l'affaiblissement des liens sociaux et l'amoindrissement de l'utilité sociale. Serge Paugam l'exprime très clairement dans la communication précitée : «Je voudrais tenter», disait-il, «de démontrer que l'affaiblissement et la rupture des liens sociaux constituent une dimension essentielle de ce processus» (Paugam, 1998, 4).¹⁵

Or, en toute logique, pour qu'un modèle séquentiel d'états fonctionne comme un processus, il faut introduire une variable différente de celles ayant permis la construction des diverses phases. L'idée de carrière est ainsi souvent utilisée pour expliquer la mobilité d'une position à une autre. Elle fait appel à des faits objectifs venant de la structure sociale et, simultanément, à des faits subjectifs liés aux motivations et aux désirs des individus. Vincent de Gaulejac et ses collègues (De Gaulejac et Taboada-Leonetti) ont tenté d'associer ces deux ordres de faits pour comprendre le processus qui lie les différentes étapes de la désinsertion sociale en distinguant :

- *quatre étapes* : 1) l'existence d'une rupture impossible à assumer; 2) un enchaînement de ruptures produisant une perte de pouvoir sur sa propre vie; 3) un décrochage avec la vie autonome et une dépendance des services institutionnels pour vivre; 4) la chute et l'entrée dans le monde des marginaux.
- *trois principes d'action séquentiels* expliquant le rôle des personnes dans cette désinsertion : 1) la résistance; 2) l'adaptation; 3) l'installation.

Ce modèle explique clairement le processus conduisant à être exclu et la participation qu'y prennent les personnes exclues elles-mêmes. Outre une forte propension à individualiser l'analyse, ce modèle, poussant à son terme la logique de processus scandant des passages, laisse toujours subsister quelques questions.

Primo, si l'on suit Howard Becker lui-même, pour que la notion de carrière soit réellement explicative d'une suite d'étapes, le passage d'une étape à l'autre doit être logiquement expliqué à chaque fois par des variables différentes. Dans sa justification «d'un modèle qui prenne en compte le fait que les modes de comportement se développent selon une séquence ordonnée», il importe, dit-il, que «chaque phase requière une explication» et, ajoute-t-il, «une cause agissant pendant l'une des phases de la séquence peut avoir une importance négligeable pendant une autre phase» (Becker, 1985, 46). L'explication singulière et spécifique de chaque phase constitue un élément de l'explication du

15 Cette prédominance de l'explication de l'exclusion par l'affaiblissement du lien social est parfois développée en termes de réduction drastique, voire totale, du réseau des relations sociales. «... on peut traiter l'exclusion comme la déliquescence d'un réseau, par rupture (mise à l'épreuve) ou épuisement (non-entretien des dispositifs, non-relance de la relation) des liens qui le constituent» (Geslot, 1997, 41). Cf. également Sophie Wahnich (1996).

comportement final. Utiliser toujours le même principe, résistance/adaptation/installation, est certes économique, mais jusqu'où est-ce euristique et, notamment, est-ce efficace pour comprendre comment est possible le bout du continuum et ce qui le rend différent des autres parties du continuum ?

Secundo, la notion de continuum comme celle de carrière postule logiquement l'idée d'un terme supérieur, ou plutôt d'un point de départ commun. Cet état normal est aussi normatif. Chantal Guérin rappelle que ce point «est en fait confondu avec une norme qui continuerait à s'imposer et qui ne serait autre que l'obligation faite aux adultes de vivre de façon autonome. Mais de quel point de vue cette norme est-elle une norme ?» (Guérin, 1997, 47). Du point de vue de ceux-là même qui ont accès à cette norme, pourrait-on répondre. Cet état normal à l'autre bout du continuum, c'est l'insertion. On peut ainsi considérer qu'une partie de la confusion produite par le recours à la notion d'exclusion provient de la référence à un modèle implicite présupposant un rapport idéalisé au social (Roy, 1995). Cet envers de l'exclusion repose sur un sujet autonome, ayant un activité professionnelle valorisante et identifiante, un réseau de relations sociales suffisantes, une capacité importante de consommation ... Or, ce modèle est concrètement de moins en moins fréquent, en raison de l'affaissement des protections sociales, de la déstabilisation des stables (Castel, 1995a), et, de façon globale, de l'émergence d'une société d'insécurité (Gauchet, 1991). Sans point d'appui stable, clair et réel, si tant est qu'il ait pu un jour exister comme tel, comment imaginer une quelconque pertinence à cette idée de continuum en mouvement ?

Tertio, penser en termes de continuum implique par ailleurs qu'au terme du processus se situent *the poorest of the poor*, les plus inemployables des inemployables, ceux qui ont connu un véritable et total *break off*. Mais ce faisant, non seulement on se condamne à voir en la fin du processus l'achèvement de la trajectoire, mais surtout on institue à l'intérieur du continuum une rupture de nature, et non un degré d'intensité supérieur. On brise la continuité de l'idée de continuum si l'on dit, comme le fait de façon emblématique Jan Vranken «qu'entre les sans domicile fixe et les autres, il y a un fossé et que ceux-ci sont incapables de réduire le fossé par eux-mêmes (Vranken, 1998) ou, pour le dire comme Giovanna Procacci, qu'il existerait des marges que les exclus auraient dépassées» (Procacci, 1998).

En outre, l'espace entre les deux termes du continuum constituerait le monde des inclus partiels, celui des inclus incomplets, caractérisant le passage obligé pour devenir exclu. Dès lors, ne faudrait-il pas réserver l'usage de la notion d'exclusion sociale à la dernière étape du processus de mise en marge sociale comme nous y invite Shirley Roy, lorsqu'elle nous convie à ne pas utiliser l'exclusion pour désigner les premières étapes de décrochage social, les premiers

basculements à la suite d'une ou plusieurs ruptures, mais de lui conserver sa force pour nommer le phénomène qui caractérise le fait de déboucher sur le point limite du processus de désinsertion sociale ? Plutôt donc que de caractériser ceux qui vivent une forme ou une autre de rupture sociale, «l'exclusion marquerait le point de chute de ceux qui cumulent les handicaps sociaux et individuels, réunissant ainsi les conditions objectives et subjectives de ceux chez qui les mécanismes de rattrapage ne fonctionnent plus, de ceux qui sont mis en position de ne plus agir ou réagir faute de pouvoir reprendre le contrôle de leur vie suite à des échecs répétés» (Roy, 1995, 76). Les itinérants seraient ainsi au point maximal de distance du pôle d'insertion totale, à l'échelon inférieur de l'échelle des liens sociaux, ceux qui socialement ne seraient plus rien, comme les chômeurs en fin de droit ne sont professionnellement plus rien, ne sont statutairement plus reliés au monde du travail.

Mais dire cela, fait non seulement perdre beaucoup d'intérêt aux états intermédiaires du continuum, mais encore repose sur une absolutisation fallacieuse, celle du point de chute. Les itinérants, pour faibles qu'ils soient, développent encore des liens sociaux, sont toujours inscrits dans des relations sociales, tout comme les chômeurs en fin de droit ne sont pas dénués de compétence pratique ou technique. Ces derniers n'en ont simplement plus par rapport à une certaine forme d'organisation du marché du travail et par rapport à une certaine forme de qualification sur celui-ci. Les exclus partagent un mode de vie et des valeurs semblables et peut-être même communes. Quand on regarde ce monde de supposée totale absence de participation et de lien social, quand on le regarde pour lui-même et non plus en relativité, on découvre qu'il existe une vie sociale traversée par des relations sociales, avec même une structure particulière de celles-ci. Jean-François Laé et Numa Murard ont contribué à éclairer cela avec leurs travaux sur la grande exclusion et notamment le grand célibataire qui va et vient de la rue à la femme-mère, de la rue à la sœur, de la rue à l'épouse, de la rue à l'amie (Laé et Murard, 1995). En raisonnant en continuum, ne participe-t-on pas à isoler une étape finale comme un espace propre, autonome et spécifique, au sein duquel, par définition, si l'on peut dire, il n'y a rien et tout manque. Alors que, il s'agit peut-être d'un ensemble complexe, analogue au système-rue dont parle Ricardo Lucchini dans ses travaux sur les enfants de la rue, pour qualifier l'expérience de ces enfants, que l'on se représente communément comme un dénuement total, un système-rue fondé sur l'alternance des lieux, la pluralité des apparténances et la complexité des situations (Lucchini, 1993). La mise en mouvement du continuum, en produisant de la simplicité pour expliquer, ne produit-elle pas de la simplicité trompeuse ? En fait, elle obscurcit autant qu'elle explique. Et, d'une certaine façon, elle nous conduit dans une impasse, soit par un vice de

raisonnement (mélangeant cause et résultat), soit par un retournement analytique en obligeant à voir ce qu'elle postulait justement comme absent.

De surcroît, la logique du continuum animé, qu'il serait possible d'illustrer à l'envi tant elle imprègne le raisonnement actuel sur l'exclusion ou le chômage en fin de droit, malgré quelques critiques salutaires deci delà, alimente un certain nombre d'implications tant au plan des politiques de traitement social que de la représentation des situations problématiques. C'est à l'identification, plus d'ailleurs qu'au développement approfondi de celles-ci, que je voudrais consacrer la fin de cet article.

3.1 *Première implication: la mise en mouvement du continuum produit une individualisation du social*

La logique du continuum animé conduit implicitement, mais logiquement, à une individualisation dans la compréhension des problèmes et dans leur traitement social. Cette individualisation ne se fait pas *a priori* sous la forme d'une diabolisation des chômeurs en fin de droit ou d'une discrimination sociale des exclus. Cette individualisation se fait *a posteriori* par l'identification des manques, des insuffisances, des fragilités qu'a révélés la descente le long du continuum. Et, *in fine*, ces individus qui, par une mobilisation de leur volonté et de leurs ressources, ou par un travail sur eux-mêmes et leur environnement, peuvent s'en sortir et peuvent s'affranchir de leur condition d'exclus¹⁶, deviennent paradoxalement, s'ils restent au bout du continuum, responsables de cet état de fait, ainsi que le soulignent Françoise Schafer et Fabrice Plomb pour les chômeurs en fin de droit : «*L'individualisation du chômage*, corollaire du morcellement des problèmes, consiste en une attitude qui identifie le problème de chaque personne et qui veut 'faire changer' ou veut adapter celle-ci aux exigences du marché. Selon cette perspective, on assiste à un glissement de l'attribution de responsabilité. Quand on dit à une personne qu'il lui manque une formation, qu'elle n'est pas assez mobile, qu'elle est trop instable ou trop exigeante dans ses attentes; quand pour 's'en sortir', le chômeur doit s'informer lui-même de ses droits, se former, se déplacer, s'adapter aux conditions du marché; alors, on tend à dire implicitement que la responsabilité de la non-intégration dans le marché du travail repose sur la personne elle-même et non sur des facteurs extérieurs à elle» (Schafer et Plomb, 1997, 64).

16 Bertand Bergier distingue ainsi cinq éléments indispensables à ce qu'il appelle le processus d'affranchissement dont les deux premiers sont expressément centrés sur le travail de l'individu sur lui-même : le «je» de l'internalité, la disposition expérientielle, la référence à un régime commun de la normalité, la production de place conventionnelle par le système social, la production du sens de ce parcours de reconstruction (Bergier, 1996).

Dans une grande mesure, la logique du continuum en mouvement est productrice d'inemployabilité comme d'inintégrabilité en légitimant l'idée de traits objectifs individuels de ces inemployabilité et inintégrabilité, incorporés par les chômeurs en fin de droit ou par les exclus. Elle favorise, car elle les objective, les facteurs endogènes ou intrinsèques à l'individu en privilégiant, comme moteur de la réinsertion, la norme d'internalité, chère aux psychologues sociaux cognitivistes (Le Poultier, 1986), que concrétise le projet. Mais «dire que le projet est une condition de l'insertion, c'est bien dire à la personne en difficulté que si elle est dans cette situation, c'est parce qu'il lui manque quelque chose que possèdent les gens normaux» (Coquelle, 1994). L'individualisation des mesures, que symbolise le projet, conduit ainsi à identifier les handicaps et les problèmes des individus, et cette attribution de causalité personnelle révélée par le parcours descendant en arrive à produire un effet de prophétie auto-réalisatrice, lorsque les individus en viennent à intérieuriser, puis à assumer ces manques et ces fragilités comme caractéristiques de leur état. Ainsi, dans nombre de situations professionnelles, le licenciement est de même invalidation. Il l'est parce qu'il est inexplicable (Fitoussi et Rosanvallon, 1996). A compétences égales, à ancienneté égale, le licenciement dans le cadre d'un plan social consécutif à une restructuration se révèle pour l'agent bien souvent arbitraire. Il s'apparente alors à une mise au rebut et donc à une non-reconnaissance car considérant le sujet comme un objet. Pour celui-ci cette éjection ne peut s'inscrire dans un schéma explicatif qui lui permette de fonder une action, mais lui laisse seulement la possibilité des seules résignation et culpabilisation. Xavier Gaullier montre bien cette logique individualisante débouchant sur une désignation/intérieurisation de l'inemployabilité lorsque il analyse les procédures de licenciement collectif. L'accroissement de la rentabilité des investissements des actionnaires impose à un moment donné la nécessité de désigner des charges improductives et donc, bien souvent, celle de réduire la masse salariale. Cela revient alors à devoir chiffrer le nombre nécessaire de licenciements en fonction du profit minimal attendu et, ensuite, de définir des critères formels d'employabilité avant d'y faire correspondre des individus concrets, non sans avoir procédé à des ajustements rendus nécessaires pour le maintien du compromis social dans l'entreprise (Gaullier, 1996).

Paradoxalement, la logique d'activation du continuum en vient à confondre, au sens premier de fondre ensemble, un processus et un état, puis des acteurs et des déficits. Isabelle Astier, dans son analyse de la montée en généralité des situations individuelles par la transformation du récit privé en récit civil, si elle reconstruit le mouvement à rebours, n'en confirme pas moins cette logique d'individualisation. Elle contribue en effet à souligner combien sont premières les expériences individuelles pour tracer un parcours d'insertion, même si pour cela il faut les tirer vers le haut en les rattachant à des catégories générales et à

des principes génériques (Astier, 1997). Les exclus deviennent en ce sens non seulement séparés de la société et des autres catégories, celles des insérés partiels, mais aussi séparés des processus dont l'exclusion est l'effet, par le simple jeu du rabattement de leur situation sur eux-mêmes et leurs propres carences, rabattement validé par le parcours même sur le continuum. Comme le dit Jacques Donzelot, de façon autant naïve que cynique, «le chômage révèle aux individus les handicaps qu'ils s'ignoraient, mais aussi leur donne un but – celui de les surmonter – en puisant dans leur potentiel de capacités laissées» (Donzelot, 1984, 236).

Mais cette situation de déplacement de la responsabilité sur l'exclu qui devient l'objet privilégié du travail social de réinsertion, est proprement troublante. Pour l'analyste tout d'abord par ce jeu de «patate chaude causale», mais surtout pour l'exclu ou le chômeur en fin de droit lui-même, tant elle est génératrice de souffrance sociale en raison de la contradiction formelle de cette logique elle-même, puisqu'il lui est implicitement voire explicitement, demandé dans le cadre d'une procédure de contrat, de faire preuve d'une forte conscience téléologique et d'une intégrité identitaire, alors même qu'il est en état de démission et de fragilité. Robert Castel a bien pointé le trouble de cet individualisme négatif, de «cette individualité surexposée et placée d'autant plus en première ligne qu'elle est fragile et menacée de décomposition» (Castel, 1995a). Cette situation paradoxale est une situation folle et affolante pour un individu exclu puisqu'il doit sans cesse prouver son intention de faire partie d'un ensemble dont il fait déjà partie et qu'il ne peut pas quitter, mais qui le déclare hors de ses limites (Mainsondieu, 1997). L'exclu doit en quelque sorte prouver qu'il est un citoyen de bonne qualité, tout comme le chômeur en fin de droit doit prouver qu'il est encore un travailleur acceptable.

3.2 Deuxième implication : la mise en mouvement du continuum repose sur une rhétorique de l'escalier

Mais en même temps, ce sens commun politico-scientifique du continuum animé induit la mise en avant d'une obligation indiscutable d'agir sur-le-champ en direction de ceux qui se trouvent en bout de chaîne; il consacre ce faisant l'émergence du paradigme de l'urgence venant paradoxalement prendre place au côté de celui du progrès. Si l'on peut dire en effet que l'urgence exerce une tyrannie de la contrainte par une trop grande évidence du présent, force est d'admettre que la rhétorique de l'urgence ne se réduit pas au fait de procurer des biens de première nécessité, appelant une reproduction à l'infini de situations d'urgence. L'humanitaire de l'intérieur est certes une action à des fins de survie mais il prend appui sur la logique du continuum sus-nommée pour se

concevoir et être conçu comme un élément d'une prestation de services intégrés. Une aide de première urgence n'a de justification socio-politique que dans le but de permettre des solutions à long terme, que comme réponse sur un continuum de réponses ordonnées. Ainsi le SAMU social ne conçoit son action que comme un moment dans une chaîne: recueillir des sans domicile fixe errant la nuit et leur procurer un refuge, puis leur offrir le lendemain matin le bénéfice de l'expérience d'un travailleur social afin d'engager le premier pas de la réintégration (de Gouy, 1998). S'instaure ainsi ce que l'on pourrait appeler une rhétorique de l'escalier selon laquelle marche après marche, il serait possible de grimper, au prix d'efforts spécifiques, les échelons de l'intégration sociale.

L'insertion peut être considérée comme un maître mot de cette rhétorique de l'escalier. Par son existence propre, elle désigne le fait que l'accès des chômeurs à l'emploi est devenu difficile, qu'il est en quelque sorte indirect, au moins pour la majorité d'entre eux. L'insertion suppose le passage par des statuts intermédiaires réifiés et soutenus par des mesures spécifiques, et implique le cheminement des chômeurs dans un parcours de gestion et d'activation de leur employabilité. De placement des chômeurs, la logique glisse progressivement vers le maintien de l'employabilité, puis vers l'entretien de la compétence sociale à l'emploi et enfin vers le soutien à la capacité sociale pure et simple des chômeurs en fin de parcours. «D'une façon ou d'une autre, on en arrive au repérage de déficiences personnelles qui parent la voie à des itinéraires plus ou moins longs et sinuex, de passage anticipé entre la situation de bénéficiaire et l'emploi, allant de l'adaptation sociale, passant par la formation jusqu'à l'accès à l'emploi ... L'insertion est conçue par palier : l'adaptation sociale d'abord, la préformation et la formation qualifiante ensuite, puis l'accès à l'emploi lorsque le cycle de remise à niveau est achevé» (Boismenu et Dufour, 1996, 122). On peut parler d'une rhétorique de l'escalier car ces différentes marches sont censées être gravies une à une, peut-être pas allègrement mais sûrement. L'insertion sociale est ainsi pensée comme préalable à une insertion professionnelle.

Ce faisant, l'insertion professionnelle et l'insertion sociale instituent une distinction catégorielle, pour ne pas dire naturelle, entre les chômeurs ordinaires, qui relèvent d'une logique de l'emploi, et les candidats à l'insertion définis comme peu ou pas capables, *a posteriori* plus qu'*a priori* d'ailleurs, d'occuper un emploi. Ces candidats à l'insertion se trouvent ainsi en marge du marché du travail sans pour autant être réellement en situation d'inactivité. Ils se trouvent dans un espace intermédiaire aux contours imprécis «irréductible au placement comme à l'assistance» (Demazière, 1995, 76).

Mais l'insertion comme cheminement individuel et comme parcours de remise en état tend à durer, voire à se perpétuer. De processus elle devient état, pour reprendre une formule de Robert Castel. D'accompagnement provisoire, elle devient une situation permanente, «un état transitoire durable» (Autès, 1995), permettant de survivre à la périphérie de la société salariale. L'escalier est en quelque sorte encombré et nombreux sont ceux qui stationnent sur les marches. Mais la rhétorique d'ensemble demeure. On en vient alors à se demander si l'insertion n'est pas en ce sens une forme socialement et politiquement correcte de l'exclusion.

Peu importe, de la même manière, que l'on soit dubitatif sur l'existence d'un continuum entre service d'urgence et services sociaux ordinaires (Sassier, 1997) :

Dubitatif, car ne s'agit-il pas d'une utopie bien pensante, car combien de sans abri attrapés la nuit par les services de ramassage humanitaire ont réellement franchi les marches de l'escalier ? Combien ont suivi les conseils et l'accompagnement promotionnel du travailleur social entre les mains duquel ils avaient été remis le lendemain matin ?

Dubitatif, car sur quelle base repose ce continuum et selon quelle logique fonctionne-t-il ? Comment comprendre que ce qui n'a pu être efficace pour éviter la descente de l'escalier puisse l'être pour aider à sa remontée ? Car les travailleurs sociaux sont tout sauf des inconnus pour les exclus et les sans abri. Si ceux-ci se trouvent là où ils sont, c'est-à-dire au pied de la dernière marche de l'échelle sociale, c'est bien parce qu'ils ont échappé à la prise en charge desdits travailleurs sociaux, qu'ils se sont montrés rétifs ou imperméables à la logique de l'internalisation et à la mobilisation de soi chère au travail social. Tout au long de leur chute dans l'escalier, ils ont été accompagnés, retenus par les travailleurs sociaux mais sont malgré tout arrivés au pied de celui-ci. Par quel miracle, en sens inverse, lors de la remontée, ce qui n'a pas marché à la descente serait-il devenu efficient ?

Dubitatif, car quelle est la pertinence de cette idée de continuum entre les services d'urgence et les services sociaux ordinaires, si l'on admet que la catégorie extrême de population au pied de l'escalier a été marquée par un véritable *break off* la séparant radicalement des autres catégories placées sur l'échelle de la dégringolade sociale, si l'on admet qu'elle est une catégorie discrète, au sens mathématique, si les sans abri, de la même manière que les chômeurs en fin de droit ont été marqués du sceau individualisant de l'inemployabilité, ont été marqués de celui de l'inintégrabilité ? En ce cas donc, que signifie encore l'idée de continuum des services ?

On peut certes difficilement croire en ce beau roman qui voudrait que cette chaîne continue d'interventions sociales puisse entraîner le sans domicile fixe de la rue à l'hébergement d'urgence, puis de services en services -dans un maelström d'intégration- aux portes de la société des intégrés. Mais le fondement de l'action envers les démunis, à partir du moment où l'on considère ceux-ci comme étant au terme inférieur du continuum de l'inclusion, ne peut prendre racine que dans l'idée d'un réseau intégré de réponses, mêlant étroitement des registres *a priori* radicalement distincts et justifiant même son efficacité en raison de cela. Faute de cela, la symbolique de l'intervention, ce qui en alimente la raison d'être, s'effondrerait devant l'image d'une gestion de stocks placés à des niveaux distincts et étanches entre eux.

Faut-il pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain ? Faut-il suivre Jean-Paul Fitoussi et Pierre Rosanvallon (1996) et refuser le recours à la notion d'exclusion en tant que «consensus des bons sentiments» et «dictionnaire des idées reçues» ? Aucunement. L'exclusion n'est pas un mirage conceptuel; elle permet de désigner, même confusément et de façon réductrice, un pan de la réalité de nos sociétés modernes¹⁷. Faute de cette notion, il faudrait de toute façon trouver ou élaborer un autre terme dont rien ne laisse à penser qu'il soit meilleur ou d'une plus grande utilité. Car le problème posé par l'exclusion n'est pas tant celui d'une imperfection sémantique que celui d'une déviation analytique. Désinsertion ou non-intégration, disqualification ou désaffiliation, relégation ou vulnérabilité, précarité ou exclusion traduisent certes la difficulté à conceptualiser la mal-intégration croissante d'un certain nombre d'individus de la vie sociale et économique. Mais aucun de ces termes, pas plus que le prochain à naître, ne s'impose par de plus grandes qualités explicatives ni même expressives de la réalité en question. Ils partagent même le défaut de faire encourir le risque d'une certaine cécité par excès de mise en lumière. Par un mécanisme de tyrannie de la contrainte, l'éblouissement ainsi produit contraint à ne plus voir autre chose que ladite réalité problématique et à se couper de la compréhension de mécanismes sociaux plus globaux dont elle procède. Les difficultés à manier l'exclusion dans l'analyse scientifique viennent probablement plus de cet aveuglement par décentrement que d'une insuffisance notionnelle proprement dite, à laquelle seule une transversalisation de la problématisation peut, semble-t-il, permettre d'échapper.

17 C'est pour cela que Serge Paugam invite, à la suite de Claude Lévi-Strauss et de Dominique Schnapper, à considérer l'exclusion comme un «concept-horizon» constituant «à la fois une question fondamentale du fonctionnement de toute société et une limite intrinsèque à l'objet lui-même» (Paugam, 1996, 556).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aballéa, François (1997), Crise et fracture sociale, *Recherche sociale*, 144, 3–21.
- Astier, Isabelle (1997), *Revenu minimum et souci d'insertion*, Paris: Desclée de Brouwer.
- Autès, Michel (1995), Genèse d'une nouvelle question sociale: l'exclusion, *Lien social et Politiques*, n°34, 43–53.
- Bailly, Antoine (1997), Terres d'exclusion : une approche conceptuelle et géographique , in: Antoine Bailly, Ed., *Terres d'exclusions, terres d'espérances*, Paris: Economica, 9–15.
- Becker, Howard (1985), *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris: éditions Métailié.
- Benjamin, Roger (1997), Table ronde – Crise et fracture sociale : quelles politiques sociales ? *Recherche sociale*, 144, 23–42.
- Bergier, Bertrand (1996), *Les affranchis, parcours de réinsertion*, Paris: Desclée de Brouwer.
- Besnard, Philippe (1987), *L'anomie*, Paris: PUF.
- Boismenu, Gérard; et Pascale Dufour (1996), Régulation technicienne des sans emploi : vecteur de diffusion d'une normativité et d'une éthique sociale , in: G. Giroux , Ed., *La pratique sociale de l'éthique*, Montréal, Bellarmin, 103–141.
- Castel, Robert (1995a), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris: Fayard.
- Castel, Robert (1995b), Les pièges de l'exclusion , *Lien social et Politiques*, n°34, 13–21.
- Chopart, Jean-Noël; et Shirley Roy (1995), Editorial, *Lien social et Politiques*, n°34, 5–8.
- Chopart, Jean-Noël (1995), Evolution des travaux et des problématiques concernant la pauvreté et l'exclusion en France, *Lien social et Politiques*, n°34, 157–162.
- Coquelle, Christophe (1994), Attention Projet !, *Formation emploi*, n°45, 65–77.
- De Foucauld, Jean-Baptiste (1994), Huit pistes pour développer le secteur associatif, *Panoramiques*, n°13, 1^{er} trimestre, 151–158.
- De Gaulejac, Vincent; et Isabelle Taboada-Leonetti (1994), *La lutte des places*, Marseille: Hommes et perspectives.
- De Gouy, Anne (1998), Social Emergency in France, in: D. Avramov, *Coping with Homelessness: Problems to Be Tackled and Best Practices*, Wien: Avebury Press, à paraître.
- Demazière, Didier (1995), *Sociologie du chômage*, Paris: La Découverte.
- Dembinski, Paul Henri (1998), L'impasse de la séduction financière : l'exclusion par la finance, in: Baertschi, Dermange et Dominicé, Eds., *Comprendre et combattre l'exclusion. L'exclusion sociale face aux exigences de l'éthique*, Lausanne: Presse polytechniques et universitaires romandes, 113–128.
- Didier, Emmanuel (1996), De l'exclusion à l'exclusion, *Politix*, 34, 5–27.
- Donzelot, Jacques; et Philippe Estèbe (1994), *L'état animateur*, Paris: éditions Esprit.
- Donzelot, Jacques (1984), *L'invention du social*, Paris: Fayard.
- Dubet, François (1987), *La galère : jeunes en survie*, Paris: Fayard.
- Duffy, Catherine (1995), *Social Exclusion and Human Dignity : Background Report for the proposed initiative by the Council of Europe*, Strasbourg: Council of Europe.
- Duffy, Catherine (1997), *The Concept of Social Exclusion: the Approach of the Council of Europe Initiative on Human Dignity and Social Exclusion. Workshop of Groups Facing at Risks of Homelessness*, Milan, (working paper).
- Fitoussi, Jean-Paul; et Pierre Rosanvallon (1996), *Le Nouvel âge des inégalités*, Paris: Seuil.

- Freund, Julien (1993), Préface , in: M. Xiberras, *Les théories de l'exclusion*, Méridiens Klincksieck, 7–13.
- Gauchet, Marcel (1991), La société d'insécurité , in: J. Donzelot, Ed., *Face à l'exclusion, le modèle français*, Paris: éditions Esprit, 169–187.
- Gaullier, Xavier (1996), La machine à exclure , in: collectif, *Etat-providence; arguments pour une réforme*, Paris: Gallimard, 204–247.
- Genestier, Philippe (1997), La politique sociale face à l'exclusion : contexte nouveau, conception à renouveler, *La Pensée et les Homme*, 34, 51–65.
- Geslot, Pierre (1997), *Une Analyse économique des processus d'exclusion*, Paris: L'Harmattan.
- Gros-Jean, Christian; et Claudine Padieu (1995), Les exclus, *Revue Française des Affaires Sociales*, n°2–3, avril-septembre, 5–28.
- Guérin, Chantal (1997), L'exclusion et son contraire , in: A. Gauthier, *Aux frontières du social : l'exclu*, Paris: L'Harmattan, 41–68.
- Jacques, Elliott (1977), Marginalité et rapport social , *Service social dans le Monde*, n°4, 2–12.
- Laé, Jean-François; et Numa Murard (1995), *Les récits du malheur*, Paris: Descartes & cie.
- Le Poultier, François (1986), *Travail social, inadaptation sociale et processus cognitifs*, Paris: CTNERHI.
- Lockwood, Daniel (1964), Social Integration and System Integration, in: G. K. Zollchan; et W. Hirsch, Eds., *Explorations in Social Change*, London: Sage, 244–257.
- Lucchini, Ricardo (1993), *Les enfants de la rue*, Genève: Droz.
- Lucchini, Ricardo (1977), Aspects théoriques de la marginalité sociale, *Revue Suisse de Sociologie*, n°3, 35–56.
- Maisondieu, Jean (1997), *La fabrique des exclus*, Paris: Fayard.
- Mazel, Olivier (1996), *L'exclusion, le social à la dérive*, Paris: Le Monde éditions.
- Messu, Michel (1998), *La société protectrice, Le cas des banlieues sensibles*, Paris: éditions du CNRS.
- Mengin, Jacqueline (1997), Crise et fracture sociale : esquisse d'une problématique , *Recherche sociale*, 144, 43–45.
- Paugam, Serge (1991), *La disqualification sociale*, Paris: PUF.
- Paugam, Serge (1994), Les désillusions du RMI. Avancée sociale ou assistance aux pauvres , *Panoramiques*, n°13, 1^{er} trimestre, 52–57.
- Paugam, Serge (1996), Les sciences sociales face à l'exclusion, in: S. Paugam, Ed., *L'exclusion : l'état des savoirs*, Paris: La Découverte, 565–577.
- Paugam, Serge (1998), Weakening and Breaking of Social Ties: Analysis of Explanatory Factors, in: D. Avramov, Ed., *Coping with Homelessness: Problems to Be Tackled and Best Practices*, Wien: Avebury Press, à paraître.
- Procacci, Giovanna (1998), Citoyenneté sociale et crise du Welfare, in: M. H. Soulet, Ed., *Misère, souffrance, urgence: lutte humanitaire ou politique sociale*, Fribourg: éditions universitaires, à paraître.
- Prud'homme R. (1994), Les nantis n'ont plus besoin des pauvres , *Le Monde*, Opinions, 5 novembre.
- Queloz, Nicolas (1994), La non-intégration, un concept qui renvoie fondamentalement à la question de la cohésion et de l'ordre sociaux, in: M. H. Soulet, Ed., *De la non-intégration; Essais de définition théorique d'un problème social contemporain*, Fribourg: Editions universitaires, 151–163.
- Rosanvallon, Pierre (1995), *La Nouvelle question sociale. Repenser l'Etat-providence*, Paris: Seuil.

- Roy, Shirley (1995), L'itinérance : forme exemplaire de l'exclusion sociale ?, *Lien social et Politiques*, n°34, 73–80.
- Sassier, Michèle (1997), Action sociale et action humanitaire; les contours d'une liaison dangereuse, in: G. de Ridder, Ed., *Les nouvelles frontières du social*, Paris: l'Harmattan, 181–199.
- Schafter, Françoise; et Fabrice Plomb (1997), Chômeurs de longue durée et en fin de droit. Enquête dans le canton du Jura, *Cahiers de l'ISSP*, n°20 (Neuchâtel).
- Schnapper, Dominique (1989), Rapport à l'emploi, protection sociale et statuts sociaux, *Revue française de Sociologie*, n°1, 3–25.
- Silver, Hilary (1994), Exclusion sociale et solidarité sociale : trois paradigmes, *Revue Internationale du Travail*, 133, 5/6, 585–637.
- Soulet, Marc-Henry (1991), Représentation ou représentation ? in: Collectif, *Démocratie et pauvreté*, Paris: Albin Michel, 248–255.
- Soulet, Marc-Henry, Ed., (1994), *De la non-intégration. Essais de définition théorique d'un problème contemporain*, Fribourg: éditions universitaires.
- Thomas, Hélène (1997), *La Production des exclus*, Paris: PUF.
- Touraine, Alain (1992), Inégalités de la société industrielle, exclusion du marché, in: J. Affichard et J. B. de Foucauld., Eds., *Justice sociale et inégalités*, Paris: Edition Esprit, 163–176.
- Vranken, Jan (1998), Different Policy Approaches to Homelessness, in: D. Avramov, *Coping with Homelessness: Problems to Be Tackled and Best Practices*, Wien: Avebury Press, à paraître printemps.
- Wahnich, Sophie (1996), L'errant, entre liberté et exclusion. Archéologie d'une figure de l'exclu, *Politix*, 34, 29–46.
- Weiss, Pierre (1998), Pauvreté et exclusion : de la multidimensionnalité des concepts à la multiplicité des responsabilités, notamment dans le domaine du chômage, in: Dermange et Dominicé Baertschi, *Comprendre et combattre l'exclusion. L'exclusion sociale face aux exigences de l'éthique*, Lausanne: Presse polytechniques et universitaires romandes, 61–75.

Adresse de l'auteur :

Marc-Henry Soulet
Département de travail social et politiques sociales
Université de Fribourg
Rte des Bonnesfontaines 11
CH-1700 Fribourg